



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/WG.5/2002/13
11 juin 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail chargé de préparer la première Réunion
des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel et
l'accès à la justice en matière d'environnement
(Troisième réunion, 8-10 juillet 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION

qui se tiendra à l'hôtel Histria, Pula (Croatie), et
s'ouvrira le lundi 8 juillet 2002 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour (CEP/WG.5/2002/13).
2. État de la Convention: ratifications intervenues et attendues.
3. Organisation de la première Réunion des Parties.
4. Préparatifs de fond en vue de la première Réunion des Parties:
 - a) Ordre du jour provisoire et liste des documents (CEP/WG.5/2002/3);
 - b) Réunion-débat de haut niveau et déclaration ministérielle;
 - c) Règlement intérieur (CEP/WG.5/2002/2);
 - d) Mécanisme d'examen du respect des dispositions (CEP/WG.5/2002/2);
 - e) Système de présentation des rapports (CEP/WG.5/2002/9 et Add.1);

- f) Registres des rejets et transferts de polluants (CEP/WG.5/2002/12);
 - g) Organismes génétiquement modifiés (CEP/WG.5/AC.3/2002/6, 7 et 8);
 - h) Procédures d'élaboration et d'adoption des programmes de travail (CEP/WG.5/2002/5);
 - i) Programme de travail et budget pour 2003-2005 (CEP/WG.5/2002/15);
 - j) Dispositions financières (CEP/WG.5/2002/4);
 - k) Autres projets de décision (CEP/WG.5/2002/6, 7, 8, 10 et 11);
 - l) Autres questions.
5. Sommet mondial pour le développement durable.
 6. Activités reposant sur une coopération avec des organes créés en vertu d'autres conventions.
 7. Activités visant à promouvoir l'application de la Convention.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.

Calendrier provisoire

Lundi 8 juillet 2002	Matin	Points 1 à 4 a)
	Après-midi	Point 4 b) à d)
Mardi 9 juillet 2002	Matin	Point 4 e)
	Après-midi	Point 4 f) à i)
Mercredi 10 juillet 2002	Matin	Point 4 j) à l)
	Après-midi	Points 5 à 9
	18 heures	Clôture de la réunion

* * *

NOTES EXPLICATIVES

À sa troisième réunion, le Groupe de travail chargé de préparer la première Réunion des Parties poursuivra les préparatifs portant à la fois sur les aspects de fond et sur l'organisation de cette réunion. Le Groupe de travail sera invité à concentrer son attention principalement sur les questions laissées en suspens à sa deuxième réunion, en se contentant de passer brièvement en revue les autres projets de décision, à la lumière des débats qui ont eu lieu à sa deuxième réunion (CEP/WG.5/2002/2).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail est invité à adopter l'ordre du jour qui figure dans le présent document.

Point 2 État de la Convention: ratifications intervenues et attendues

Le secrétariat fournira les informations les plus récentes sur le nombre et l'identité des Parties. Les délégations d'États qui ne sont pas encore Parties à la Convention mais qui ont l'intention de le devenir seront invitées à signaler brièvement au Groupe de travail toute modification ou tout ajout à apporter aux informations qu'elles ont fournies à la deuxième réunion quant à la date à laquelle les États en question comptaient ratifier la Convention, l'accepter, l'approuver ou y adhérer.

Point 3 Organisation de la première Réunion des Parties

Le secrétariat et le pays hôte mettront le Groupe de travail au courant de l'état d'avancement des préparatifs touchant l'organisation de la première Réunion des Parties. Ils lui communiqueront notamment des informations sur les participants de haut niveau dont la présence a été annoncée jusqu'à présent ainsi que sur l'organisation du débat de haut niveau, les manifestations parallèles prévues et les dispositions pratiques.

Point 4 Préparatifs de fond en vue de la première Réunion des Parties

a) Ordre du jour provisoire et liste des documents

Un projet d'ordre du jour provisoire annoté pour la première Réunion des Parties, comprenant une liste provisoire des documents, a été établi par le secrétariat (CEP/WG.5/2002/3). Le Groupe de travail souhaitera peut-être l'utiliser comme base de discussion. Il est prévu qu'un certain nombre de documents informels soient également disponibles lors de la Réunion des Parties et que le secrétariat en dresse la liste et veille à ce qu'ils soient mis à la disposition des délégations.

b) Réunion-débat de haut niveau et Déclaration ministérielle

À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a arrêté un projet de programme provisoire (CEP/WG.5/2002/2, par. 13). La partie ministérielle de la Réunion durera une journée entière et comprendra des déclarations, une réunion-débat et l'adoption d'une Déclaration ministérielle. Le Groupe de travail sera invité à examiner de manière plus approfondie les modalités détaillées de la partie ministérielle de la réunion, notamment les thèmes de la réunion-débat. En outre,

il sera appelé à entamer la préparation d'un projet de déclaration ministérielle sur la base d'un texte informel établi par le secrétariat.

c) Règlement intérieur

À la deuxième réunion du Groupe de travail, le Président a présenté une proposition sur la manière de résoudre les principales questions restées en suspens dans le projet de décision relatif au règlement intérieur et dans le projet de décision instituant un mécanisme d'examen du respect des dispositions (CEP/WG.5/2002/2, par. 28 et 29 et annexe I). Pour ce qui est du projet de décision sur le règlement intérieur, le Groupe de travail devrait en principe s'appuyer sur la proposition du Président pour tenter d'arrêter définitivement ce texte.

À la deuxième réunion du Groupe de travail, un groupe d'experts à composition limitée a été créé en vue de vérifier le texte du projet de règlement intérieur d'un point de vue strictement rédactionnel. Le Président du groupe d'experts, M. Alistair McGlone (Royaume-Uni), sera invité à rendre compte des résultats des travaux de ce groupe d'experts.

d) Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Le Groupe de travail devrait poursuivre l'élaboration d'un projet de décision instituant un mécanisme d'examen du respect des dispositions, sur la base de la proposition présentée par le Président à sa deuxième réunion (CEP/WG.5/2002/2, par. 28 et 29 et annexe II).

Le petit groupe d'experts chargé de formuler des suggestions d'ordre rédactionnel en ce qui concerne le projet de règlement intérieur a également été prié par le Groupe de travail de s'acquitter de la même tâche pour ce qui est du projet de décision sur le mécanisme d'examen du respect des dispositions. Le Président du groupe d'experts sera invité à présenter les suggestions de ce dernier au Groupe de travail.

Le Groupe de travail est également appelé à étudier les procédures de désignation de candidats et d'élection des membres, pour la constitution du comité d'examen du respect des dispositions, sur la base d'une proposition établie par le secrétariat.

e) Système de présentation des rapports

À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a entrepris des travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un projet de décision instituant un mécanisme de présentation de rapports sur la base du document CEP/WG.5/2002/9 établi par le secrétariat. Diverses modifications au document ont été proposées et certaines ont été approuvées. Cependant, il a été noté que l'on ne pourrait pas mesurer toutes les incidences du projet de décision tant que l'on ne connaîtrait pas la nature des informations qu'il conviendrait de communiquer. Le secrétariat a élaboré ultérieurement un projet d'annexe au projet de décision contenant un cadre éventuel de présentation des rapports (CEP/WG.5/2002/9/Add.1). Ce document sera examiné lors de la réunion d'une équipe spéciale convoquée spécialement à cet effet, le 7 juillet 2002. Le Groupe de travail sera invité à utiliser les documents CEP/WG.5/2002/9 et Add.1 comme base pour poursuivre l'élaboration du projet de décision, en s'appuyant sur les conclusions dégagées à sa deuxième réunion et en tenant compte des résultats de la réunion de l'équipe spéciale.

f) Registres des rejets et transferts de polluants

À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a examiné une deuxième version d'un projet de décision relatif aux registres des rejets et transferts de polluants (CEP/WG.5/2002/12). Le principal point en suspens concernait la question de savoir si le protocole devrait ou non être ouvert aux États qui ne sont pas Parties à la Convention et aux États non-membres de la CEE. Un groupe spécial d'experts à composition non limitée a été constitué en vue d'analyser les incidences juridiques, administratives, institutionnelles, pratiques et financières de l'ouverture du protocole à l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, qu'ils soient ou non Parties à la Convention d'Aarhus, et de proposer des solutions applicables. Le Président du groupe d'experts, M. Maas Goote (Pays-Bas) sera invité à présenter les conclusions de ce groupe, puis le Groupe de travail devrait en principe s'efforcer de régler la question susmentionnée ainsi que tout aspect en suspens du projet de décision.

g) Organismes génétiquement modifiés

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la troisième réunion du Groupe de travail des organismes génétiquement modifiés (OGM), qui aura tenté de mettre la dernière main au texte d'un projet de décision et d'un projet de principes directeurs sur les OGM (Genève, 17-19 juin 2002). Il est prévu qu'une version préliminaire (en anglais seulement) de son rapport soit disponible sous la cote CEP/WG.5/AC.3/2002/6. Le Groupe de travail chargé de préparer la première Réunion des Parties sera invité à passer en revue les travaux effectués par le Groupe de travail des OGM et, le cas échéant, à s'efforcer de résoudre les éventuelles questions en suspens.

h) Procédures d'élaboration et d'adoption des programmes de travail

Le Groupe de travail devrait élaborer un projet de décision sur les procédures d'élaboration et d'adoption des programmes de travail, à partir du document CEP/WG.5/2002/5, qui a été établi par le secrétariat sur la base des discussions tenues lors des réunions précédentes du Groupe de travail et au sein du Bureau.

i) Programme de travail et budget pour 2003-2005

Le Groupe de travail devrait préparer un projet de décision sur un programme de travail et budget pour 2003-2005, à partir du document CEP/WG.5/2002/15 qui a été établi par le secrétariat sur la base des discussions tenues à la deuxième réunion du Groupe de travail et au sein du Bureau.

j) Dispositions financières

Le Groupe de travail est appelé à poursuivre le processus d'élaboration d'un projet de décision sur les dispositions financières, à partir du document CEP/WG.5/2002/4, compte tenu des modifications proposées et des questions soulevées à sa deuxième réunion (CEP/WG.5/2002/2, par. 55).

k) Autres projets de décision

Les autres projets de décision, à savoir ceux portant sur la création d'un organe intersessions, le centre d'échange d'informations et le service pour le renforcement

des capacités, la désignation de correspondants nationaux, les outils d'information électroniques et l'accès à la justice, seront examinés par le Groupe de travail, en tenant compte des modifications convenues ou proposées à sa deuxième réunion, et étoffés selon que de besoin (CEP/WG.5/2002/2, 6, 7, 8, 10 et 11). Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager aussi s'il convient d'élaborer des projets de décision sur une quelconque autre question.

1) Autres questions

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner s'il conviendrait d'inscrire d'autres questions à l'ordre du jour de la Réunion des Parties.

Point 5 Sommet mondial pour le développement durable

Le Président informera le Groupe de travail des résultats pertinents de la quatrième Conférence préparatoire en vue du Sommet mondial pour le développement durable. Le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à un échange d'informations ou d'idées sur les moyens de faire mieux connaître la Convention qui pourrait servir de modèle pour l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dans le contexte du Sommet mondial, ainsi que sur les incidences que les résultats escomptés du Sommet mondial pourraient avoir sur la suite des travaux entrepris dans le cadre de la Convention.

Point 6 Activités reposant sur une coopération avec des organes créés en vertu d'autres conventions

Une réunion des représentants des bureaux de chacune des cinq conventions de la CEE relatives à l'environnement et du Comité des politiques de l'environnement se tiendra à Genève le 1^{er} juillet 2002. Elle a pour objet d'étudier les synergies et domaines de coopération possibles entre les instruments et de repérer d'éventuelles discordances entre les différents textes juridiques ou les particularités que ceux-ci pourraient présenter. Parmi les domaines précis d'intérêt commun qui seront examinés figurent le respect des dispositions, la gouvernance environnementale au niveau paneuropéen, les liens entre la Convention d'Aarhus et les autres instruments, ainsi que la participation du public aux travaux des instances internationales.

S'agissant des deux derniers points, deux analyses sont actuellement effectuées, à la demande du Comité: la première porte sur les liens entre la Convention d'Aarhus et les autres conventions et protocoles de la CEE relatifs à l'environnement, la deuxième sur un examen des bonnes pratiques en matière de participation du public aux travaux des instances internationales. La seconde étude, dont les résultats seront examinés par une équipe spéciale, pourrait servir de base à l'élaboration de lignes directrices relatives à la participation du public aux travaux des instances internationales, qui seraient soumises pour adoption à la Conférence ministérielle de Kiev (ECE/CEP/80, par. 34 et 35).

Le Président rendra compte au Groupe de travail des résultats de la réunion commune des bureaux. Le Groupe de travail sera invité à examiner leurs incidences éventuelles sur le programme de travail de la Réunion des Parties et à procéder à un échange d'idées sur les activités ultérieures reposant sur une coopération avec les organes créés en vertu d'autres conventions et le Comité des politiques de l'environnement.

Point 7 Activités visant à promouvoir l'application de la Convention

Le secrétariat rendra compte brièvement au Groupe de travail des résultats de l'atelier pour les cinq pays d'Asie centrale membres de la CEE qui s'est tenu à Douchanbé (Tadjikistan), du 5 au 8 juin 2002.

Point 8 Questions diverses

Les délégations sont priées d'informer le secrétariat le plus rapidement possible des questions qu'elles souhaitent voir examinées au titre de ce point.

Point 9 Adoption du rapport

Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport de la réunion, étant entendu que la version définitive sera établie par le Président et le secrétariat.
